

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Séance du 02 octobre 2023 - Délibération n°23-025**

Objet : Choix du traiteur pour le repas des aînés

Le deux octobre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqué le vingt-huit septembre précédent, s'est réuni au pôle social, résidence autonomie « Les marguerites », 32 rue Jeanne d'Arc, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Président.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, L. HEBRARD, N. ANDREO, M. MESSINES, H. JONQUIERE, S. BONO, J. RAIMONDI.

ABSENTS : C. CERVERO, J. MARTY, M-F. ALLAMIGEON, F. BARON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MESSINES

* * *

Rapporteur : Lionel HEBRARD, Vice-Président

En fin d'année, la commune offre aux Manduellois de 70 ans et plus, la possibilité de choix entre le repas ou un colis de Noël.

Les inscriptions se dérouleront du lundi 2 octobre au mardi 31 octobre 2023 à l'accueil du Pôle Familles de la ville de Manduel.

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 7 janvier 2024. Il est demandé au conseil d'administration de choisir un prestataire.

En préambule, il est précisé que le traiteur « l'Occitanie » a fait une nouvelle proposition de prix.

Différentes offres de traiteur sont proposées :

- 1) Le Délice Provençal
 - Menu avec poisson et viande à 30€ TTC par personne
- 2) La Toque Gourmande
 - Menu 1 avec viande à 26€ TTC par personne (29€ TTC avec le vin)
 - Menu 2 avec poisson et viande à 32€ TTC par personne (35€ TTC avec le vin)
- 3) L'Occitanie
 - Menu 1 sans vin à 29€ TTC par personne
 - Menu 2 avec vin à 37€ TTC par personne

Pour les personnes de moins de 70 ans accompagnant un membre de leur famille, le prix du repas sera fixé à prix coûtant.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'action sociale et des familles ;
Considérant les menus proposés par les traiteurs consultés ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, et analysé les menus, les trois propositions sont soumises au vote des 7 membres du conseil d'administration : 5 voix pour « le délice provençal » (L. HEBRARD, N. ANDREO, M. MESSINES, H. JONQUIERE et J. RAIMONDI), 1 voix pour le menu 1 de la « toque gourmande » (S. BONO), 0 voix pour « l'Occitanie » et 1 abstention (J-J. GRANAT) ;

ARTICLE 1. Le traiteur retenu pour le repas annuel des aînés est le Délice Provençal pour le menu au tarif de 30 € TTC par personne.

ARTICLE 2. La dépense correspondante sera inscrite au budget du CCAS.

Convocation : 28 septembre 2023
Affichage ordre du jour : 28 septembre 2023
Présents : 7
Suffrages exprimés : 7
Absents : 4
Publiée le : **05 OCT. 2023**

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Jean-Jacques GRANAT

La secrétaire de séance,
Marie MESSINES



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Messines', written in a cursive style.